

Enquête sur les services de plateforme en ligne

Dans le cadre de son enquête sur les services de plateforme en ligne, le Conseil de la concurrence s'adresse aux commerçants luxembourgeois actifs dans les ventes de détail en ligne. (02.04.2019)

Communiqué par: Conseil de la concurrence

Le Conseil a ouvert une enquête suite à plusieurs plaintes déposées par des commerçants. Ces plaintes visent une entreprise internationale dont le siège européen est établi à Luxembourg et qui offre un accès à ses sites Internet ainsi que divers services de plateforme à des commerçants tiers.

Dans le cadre de cette enquête, il est important de savoir si d'autres commerçants, établis au Luxembourg, auraient eu des litiges avec des entreprises qui fournissent ce type de services de plateforme. C'est pourquoi le Conseil encourage les commerçants actifs dans le commerce de détail en ligne à s'adresser à lui dans le cas où ils auraient rencontré des problèmes dans l'exercice de leur activité.

Tout témoignage sera traité de façon confidentielle.

En tant qu'autorité administrative indépendante, le Conseil de la concurrence veille au respect des règles de concurrence nationales et européennes et garantit le bon fonctionnement des marchés. Ce faisant, le Conseil cherche à protéger les intérêts des consommateurs et des entreprises contre les comportements anticoncurrentiels qui pourraient avoir pour objet ou effet de restreindre le jeu de la concurrence.

Conseil de la concurrence.

Personne en charge du dossier :

Jean-Claude Weidert

T. 247 88 408

jean-claude.weidert@concurrence.etat.lu